



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CECI/2007/10
25 septembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE LA COOPÉRATION ET
DE L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUES

Deuxième session
Genève, 5-7 décembre 2007
Point 3 f) de l'ordre du jour provisoire

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME

EXAMEN DES LIAISONS ENTRE DIVERS DOMAINES THÉMATIQUES INSCRITS
AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ ET DES ACTIVITÉS
DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LES ACTIVITÉS CONNEXES
DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

Note du secrétariat

Résumé

Le présent rapport donne une vue d'ensemble des activités de renforcement des capacités réalisées par la Division de la coopération et de l'intégration économiques entre avril 2006 et septembre 2007, ainsi que de certaines activités envisagées. Il porte à la fois sur les travaux relevant du budget ordinaire de la Division, sur les activités financées par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique locale et du Compte pour le développement de l'ONU ainsi que sur les activités réalisées et coordonnées par le conseiller régional de la Division.

Certaines de ces activités ont été exécutées en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales, et en concertation avec d'autres initiatives sous-régionales.

INTRODUCTION

1. Le mandat du Comité de la coopération et de l'intégration économiques souligne l'importance du renforcement des capacités dans les domaines d'activité visés. À sa première session, tenue les 27 et 28 septembre 2006, le Comité a demandé au secrétariat de collecter des fonds en vue de l'exécution du programme, en particulier des activités de renforcement des capacités, et d'étudier la possibilité de financer celles-ci au moyen du Compte pour le développement de l'ONU.
2. Le présent rapport donne un aperçu des activités de renforcement des capacités réalisées par le secrétariat grâce au budget ordinaire de la Division de la coopération et de l'intégration économiques, des activités financées par le biais du Compte pour le développement de l'ONU et du Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique locale, ainsi que des activités entreprises et coordonnées par le conseiller régional chargé de la coopération et de l'intégration économiques.

I. IMPORTANCE ACCORDÉE AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LES ACTIVITÉS DU COMITÉ À GENÈVE

3. Le secrétariat a organisé toutes les réunions prévues dans le programme de travail du Comité de façon à y intégrer un élément de renforcement des capacités, en particulier à l'intention des pays en transition. Leurs représentants peuvent, à l'occasion de ces réunions, tirer parti des connaissances transmises par d'éminents experts internationaux et s'instruire des expériences et des bonnes pratiques qui y sont présentées.
4. Le secrétariat a eu des échos favorables sur le caractère instructif de ces réunions de la part des participants, en particulier des représentants des pays en transition.
5. Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, le secrétariat a organisé les réunions ci-après renfermant des éléments de renforcement des capacités:
 - a) Première réunion de l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle, tenue les 23 et 24 novembre 2006, qui a rassemblé des représentants des principaux groupes de parties concernées (pouvoirs publics, institutions, organisations internationales et secteur privé) pour examiner les aspects et enjeux prioritaires de la commercialisation, de la protection et du respect des droits de propriété intellectuelle;
 - b) Première réunion de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité tenue les 8 et 9 mars 2007, qui était consacrée aux conditions à réunir pour améliorer la compétitivité et établir des mécanismes efficaces d'innovation à l'échelle nationale, ainsi qu'au rôle des politiques d'innovation et de compétitivité dans le développement économique national;
 - c) Réunion d'experts du financement d'un développement innovant, organisée les 3 et 4 mai 2007 avec la coopération du Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU, portant sur les difficultés que les entreprises innovantes rencontrent pour mobiliser des ressources financières et sur les moyens de les surmonter, ainsi que sur le rôle des investisseurs individuels et des programmes de financement initial, du capital-risque et d'autres formes de

financement, et l'importance des organismes de développement du financement dans la promotion de l'innovation;

d) Conférence internationale sur les moyens envisageables pour réduire les obstacles à l'entreprenariat et encourager le développement des entreprises, tenue les 18 et 19 juin 2007. Les participants ont tiré profit des discussions et des échanges de données d'expérience portant sur les obstacles juridiques et administratifs au développement des entreprises. Diverses questions ont été examinées: réduction des obstacles réglementaires, administratifs, financiers et fiscaux à la création et à l'essor des entreprises, mesures propres à faciliter l'expansion internationale des petites et moyennes entreprises (PME), procédures réglementaires et administratives liées au développement et au fonctionnement des entreprises, de nature à décourager la corruption. Le secrétariat a coopéré avec un certain nombre d'autres organisations internationales, dont l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), pour mettre à profit leurs travaux en cours;

e) Conférence internationale sur la protection des droits de propriété intellectuelle et la transformation des produits de la recherche-développement en actifs incorporels dans les pays en transition, qui s'est tenue les 25 et 26 juillet 2007, suivie, le 27 juillet 2007, de la deuxième réunion de l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle. Des représentants des bureaux de la propriété intellectuelle de pays en transition, des experts des organisations internationales chefs de file et des bureaux de la propriété intellectuelle de pays développés, des universitaires et des représentants des milieux d'affaires ont procédé à un échange animé et productif de données d'expérience et d'enseignements.

6. Au dernier trimestre de 2007, le secrétariat organise les manifestations ci-après comportant des éléments de renforcement des capacités, ou y apporte sa contribution:

a) Séminaire international sur la sécurité et la contrefaçon des produits, organisé les 5 et 6 novembre 2007 par le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) de la CEE en collaboration avec l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle, en vue de donner aux États membres l'occasion de mettre en commun l'expérience acquise et les enseignements à retenir concernant les moyens de coordonner les efforts des services nationaux de répression dans la lutte contre les produits de contrefaçon dangereux;

b) Atelier de formation sur l'investissement du capital intellectuel et les biens incorporels comme moyen de collecter des fonds, organisé à Genève les 19 et 20 novembre 2007 en collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), META Group et le Réseau européen des investisseurs individuels (European Business Angels Network), en vue de renforcer la capacité des responsables des administrations publiques et d'autres acteurs de pays en transition œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle de gérer efficacement les actifs intellectuels et de créer un cadre approprié à cette fin.

7. Les documents directifs prévus dans le programme de travail du Comité devraient servir de point de départ à de futures activités de renforcement des capacités. Les équipes de spécialistes et les réseaux d'experts ont établi plusieurs rapports sur cette question qui sont présentés à la

deuxième session du Comité (ECE/CECI/2007/3, ECE/CECI/2007/4, ECE/CECI/2007/6, ECE/CECI/2007/7 et ECE/CECI/2007/9).

8. Le secrétariat a déjà élaboré, en partie grâce aux ressources du Compte pour le développement de l'ONU, des guides visant à renforcer les capacités:

a) Guide pratique sur la bonne gouvernance dans les partenariats public-privé (PPP) (Guide to Promoting Good Governance in Public-Private Partnerships), qui doit être publié au dernier trimestre de 2007. Ce guide a pour objectif d'aider les gouvernements et les acteurs compétents du secteur privé à améliorer la gouvernance dans les partenariats public-privé et, partant, à maximiser les avantages de ces partenariats et à faire en sorte qu'ils contribuent à combler le fossé en matière d'infrastructures et à améliorer la compétitivité économique;

b) Politiques et enjeux juridiques en matière de technologies de l'information et de la communication pour l'Asie centrale – Guide à l'intention des décideurs. Ce guide, réalisé à la demande des pays participant au Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (SPECA), examine les aspects juridiques d'un développement rationnel du commerce électronique dans différents domaines, qu'il s'agisse de l'infrastructure, de la sécurité, de la sûreté de protection ou de la dissuasion juridiques. Il sera également utilisé dans les activités futures de renforcement des capacités envisagées jusqu'en 2009 dans la région visée par le Programme.

9. À la demande des États membres, le secrétariat a créé une plate-forme virtuelle pour l'échange d'informations, outil interactif en ligne hébergé par le site officiel de la CEE, accessible à tous les membres des équipes de spécialistes du Comité et aux réseaux d'experts, qui offre la possibilité d'élaborer en ligne les documents prévus dans le programme de travail et d'afficher des informations connexes. Les experts peuvent aussi y présenter des demandes et des offres de services de renforcement des capacités ainsi que des informations sur les activités en cours dans ce domaine.

II. ACTIVITÉS CIBLÉES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS SUR LE TERRAIN

10. À la demande des gouvernements des États membres, le secrétariat a fait appel à des ressources extrabudgétaires, notamment des fonds provenant du Compte pour le développement de l'ONU et d'autres sources, pour organiser des activités ciblées de renforcement des capacités. La plupart de ces activités ont fait l'objet d'une collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et initiatives régionales.

A. Activités réalisées en 2006-2007¹

11. La Division de la coopération et de l'intégration économiques a contribué, dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale, à diverses activités de conseil entreprises et coordonnées par le conseiller régional de la Division:

¹ Situation à la date à laquelle le présent document a été établi.

a) Forum économique intitulé «Pleins feux sur l'Asie» organisé à Almaty en mai 2007 à l'occasion du Forum des affaires Asie-Pacifique de la CESAP, de même que la réunion informelle des chefs de délégation des pays membres du SPECA;

b) Fourniture de services consultatifs au Gouvernement turkmène au cours de la Table ronde Turkménistan-Union européenne sur le développement durable organisée en juin 2007 à Achgabat.

12. Dans le cadre du projet consacré au renforcement des capacités pour l'élaboration de politiques relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC), le secrétariat a organisé, du 11 au 14 juillet 2006 à Bichkek, un séminaire régional sur ce thème pour l'Asie centrale. Ce séminaire, co-organisé par la CESAP en coopération avec le Ministère kirghize des transports et des communications, et au titre du SPECA, a fourni un appui aux pays d'Asie centrale afin de renforcer leurs capacités sur les aspects juridiques de l'élaboration d'une politique relative aux TIC et les moyens d'étoffer la politique et la stratégie correspondantes en intégrant ces technologies dans les programmes nationaux de développement.

13. Le secrétariat a organisé, du 5 au 8 juin 2007 à Tel Aviv, conjointement avec le Gouvernement israélien, la Conférence internationale sur le partage des connaissances et le renforcement des capacités dans la promotion de partenariats public-privé concluants dans la région de la CEE. En examinant les bonnes pratiques à suivre dans ce domaine, les participants ont échangé des informations sur les expériences faites au niveau national. Il leur a été donné l'occasion de tirer des leçons d'exemples de partenariats réussis dans les transports, l'eau et les secteurs d'innovation de l'économie, lors de visites organisées notamment à l'usine de dessalement de l'eau d'Ashkelon, à l'Institut Weizmann des sciences, sur le chantier de l'autoroute transisraélienne n° 6 et sur le site du projet de tramway de Jérusalem.

14. Dans le cadre du projet sur l'établissement de réseaux de connaissances au moyen de points d'accès aux TIC pour les communautés défavorisées, le secrétariat a procédé à l'évaluation des points d'accès aux TIC dans certains pays d'Europe orientale et d'Asie centrale, en faisant le point de la situation et en recensant les meilleures pratiques. Cette évaluation sera mise à profit dans les activités futures de renforcement des capacités qui doivent être organisées dans les pays participant au Programme spécial des Nations Unies pour le développement économique des pays d'Asie centrale, en coopération avec la CESAP en 2008-2009.

15. Le secrétariat a organisé à Tachkent, les 21 et 22 juin 2007, l'atelier régional sur le développement des services à large bande et des TIC pour une meilleure communication en Asie centrale, conjointement avec l'Agence de communication et d'information de l'Ouzbékistan, la CESAP, la Télécommunauté Asie-Pacifique, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Association des technologies de l'information de l'Ouzbékistan. Cet atelier a contribué à mieux sensibiliser les décideurs d'Asie centrale à ces questions et à étoffer leurs connaissances dans ce domaine, tout en servant de cadre à un débat entre les parties concernées.

16. À la demande du Gouvernement russe, le secrétariat apporte son concours au renforcement des capacités dans le secteur de la biomasse. Ce projet consiste à examiner la possibilité d'une utilisation durable de la biomasse dans la production d'énergie tant dans les centrales locales

qu'à l'exportation. Il a pour objectif de renforcer le secteur de la biomasse en Russie en mettant à profit les compétences propres aux différents sous-programmes de la CEE.

B. Activités en cours de préparation²

17. La Division de la coopération et de l'intégration économiques entend poursuivre ses activités de conseil dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale, comme suit:

a) La Réunion des secrétariats des organisations régionales d'Asie centrale (l'organisme chef de file étant le PNUD), qui doit se tenir en octobre à 2007 à Istanbul, a pour objectif de renforcer l'efficacité et l'impact des travaux de coopération technique dans la région, l'accent étant mis sur la coopération entre le SPECA et le groupe des organisations participant aux activités de coopération économique régionale pour l'Asie centrale (CAREC) (à savoir la Banque asiatique de développement, la BERD, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Banque islamique de développement et le PNUD), la Communauté économique eurasiennne (EurAsEc), l'Organisation de coopération de Shanghai (SCO) et l'Organisation de coopération économique (ECO);

b) La deuxième réunion du Forum économique du SPECA pour 2007, sur le thème «Asie centrale et l'Europe: un nouveau partenariat pour le XXI^e siècle», qui aura lieu le 13 novembre 2007 à Berlin, tandis que la deuxième session du Conseil d'administration du Programme se tiendra le 14 novembre, en marge du Forum;

c) Des efforts seront faits pour prendre en compte les résultats des travaux du Comité dans des activités de renforcement des capacités entreprises pour répondre à la demande des pays de la région du SPECA.

18. Le secrétariat et l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle participent à la Conférence sur les logiciels en tant qu'objets de propriété intellectuelle, organisée par le Gouvernement biélorussien et l'Administration du parc des hautes technologies de Minsk, qui doit se tenir les 26 et 27 septembre 2007. À cette occasion, il est prévu que les experts de l'Équipe fassent part de leur expérience de la protection des droits de propriété intellectuelle et des moyens de les faire respecter.

19. Le secrétariat envisage de contribuer à la première tribune libre pour le transfert de technologie et l'innovation qui doit être organisée par le Gouvernement ukrainien et l'Agence allemande de coopération technique les 29 et 30 octobre 2007 à Kiev. Cette tribune offrira aux participants l'occasion d'échanger des données d'expérience sur la manière de mettre sur pied des systèmes nationaux d'innovation, d'assurer le transfert de technologie des organismes de recherche aux entreprises et de créer des groupements et des réseaux d'innovation.

20. À la demande du Gouvernement tadjik, le secrétariat organise à Douchanbé, au dernier trimestre de 2007, un séminaire de renforcement des capacités sur la politique relative aux technologies de l'information et de la communication et les questions juridiques connexes. Le but de cette rencontre est d'aider les décideurs chargés des TIC à engager des réformes visant

² Situation à la date à laquelle le présent document a été établi.

à harmoniser la législation pour développer le commerce électronique et les activités connexes au Tadjikistan.

21. Le secrétariat envisage d'organiser à Moscou, au début de l'été 2008, un forum sur l'amélioration des normes professionnelles dans les partenariats public-privé. L'accent sera mis sur la formation de responsables des administrations publiques de la Fédération de Russie et d'autres pays intéressés, l'idée étant de contribuer à lancer d'autres activités de formation dans la région.

III. PERSPECTIVES

22. Conformément au mandat du Comité, les activités de renforcement des capacités dans les pays et sous-régions qui en ont fait la demande devraient occuper une place plus importante dans le programme de travail (voir le projet du programme de travail pour 2008 et l'orientation générale des travaux pour 2009 et au-delà dans le document ECE/CECI/2007/11). Le secrétariat poursuivra ses efforts pour répondre aux besoins exprimés à cet égard par les États membres et pour proposer des activités déterminées par la demande dans la limite des ressources disponibles.

23. La capacité du secrétariat d'entreprendre des activités supplémentaires dans ce domaine est fonction des ressources extrabudgétaires qui peuvent être allouées. Il continuera donc de s'efforcer de collecter des fonds en vue d'étoffer et de diversifier les ressources disponibles pour financer de telles activités.

24. En élaborant les activités futures de renforcement des capacités, le secrétariat entend approfondir les liens entre différents domaines thématiques d'intervention et intensifier sa coopération avec les autres organisations internationales compétentes.

25. Le secrétariat continuera de collaborer étroitement avec les membres des équipes de spécialistes du Comité et les réseaux d'experts pour leur permettre de contribuer aux activités futures de renforcement des capacités et pour transformer les résultats des travaux normatifs en outils et en modules de renforcement des capacités et de formation.
